

de la République algérienne démocratique et populaire, à l'institut pédagogique national, 11, rue Ali Haddad (ex-Zaâtcha) à Alger.

Les plis, ainsi confectionnés, seront adressés, en recommandé, ou remis directement au ministère des enseignements primaire et secondaire, sous-direction des constructions et de l'équipement scolaire, avenue de Pékin à Alger.

La date limite de dépôt des soumissions est fixée au 31 décembre 1973.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

OFFICE PUBLIC D'H.L.M. DE LA VILLE D'ALGER

Programme plan quadriennal

Un avis d'appel d'offres n° 73-04 est lancé pour les travaux d'éclairage public relatifs au programme de construction de 800 logements aux Annassers à Alger.

Les candidats peuvent consulter et se procurer les dossiers au bureau central d'études de travaux publics, d'architecture et d'urbanisme (E.T.A.U.), 70, chemin Larbi Alik à Hydra (Alger).

La date limite de dépôt des offres est fixée au 31 décembre 1973 à 18 heures.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales et des références, devront parvenir au président de l'office public d'H.L.M. de la ville d'Alger, 11, rue Clément Ader à Alger, sous double enveloppe cachetée.

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs offres pendant 90 jours.

Un avis d'appel d'offres n° 73-05 est lancé pour les travaux d'éclairage public relatifs au programme de construction de 700 logements au Gué de Constantine (Alger).

Les candidats peuvent consulter et se procurer les dossiers au bureau central d'études de travaux publics, d'architecture et d'urbanisme (E.T.A.U.), 70, chemin Larbi Alik à Hydra (Alger).

La date limite de dépôt des offres est fixée au 31 décembre 1973 à 18 heures.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales et des références, devront parvenir au président de l'office public d'H.L.M. de la ville d'Alger, 11, rue Clément Ader à Alger, sous double enveloppe cachetée.

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs offres pendant 90 jours.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE Sous-direction des routes et aérodrômes FOURNITURE DE BUSES « ARMCO » ET DE GLISSIERES DE SECURITE

Avis d'appel d'offres international

Le ministère des travaux publics et de la construction, direction de l'infrastructure, lance un avis d'appel d'offres

international pour la fourniture de buses, type « ARMCO » et de glissières de sécurité.

Les fournitures sont divisées en deux (2) lots :

1^{er} lot : Fourniture de buses, type « ARMCO ».

2^{ème} lot : Fourniture de glissières de sécurité.

Les entreprises désireuses de soumissionner pour tout ou partie de l'appel d'offres, pourront consulter ou retirer les dossiers, à partir du 15 décembre 1973, auprès de la direction de l'infrastructure du ministère des travaux publics et de la construction, 135, rue Didouche Mourad à Alger.

Les offres devront parvenir à l'adresse ci-dessus, avant le 12 janvier 1974 à 12 heures.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE SAIDA

PROGRAMME SPECIAL

OPERATION N° 14.13.41.2.25.01.01

Exécution de 3 forages dans la daïra de Aïn Sefra

Avis d'appel d'offres international

Un avis d'appel d'offres international est lancé pour l'exécution de 3 forages dans la daïra de Aïn Sefra :

— Boussemghoun,

— Moghrar Tahtania,

— Aïn Ourka.

Les entreprises intéressées peuvent demander ou consulter le dossier d'appel d'offres, en s'adressant au directeur de l'hydraulique de la wilaya de Saïda (bureau des marchés), rue Ould Saïd Sadek, BP 22 à Saïda, tél. 1-96 et 1-98.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales réglementaires, devront être adressées au directeur de l'hydraulique de la wilaya de Saïda, rue Ould Saïd Sadek, BP 22 à Saïda, sous double enveloppe cachetée et portant l'objet de l'appel d'offres.

La date limite de dépôt des offres est fixée au samedi 19 janvier 1974 à 12 heures, terme de rigueur.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

MISES EN DEMEURE D'ENTREPRENEURS

L'entreprise Benaouda Kouider, faisant élection de domicile à Sidi Bel Abbès, 52 rue Lieutenant Kelladji, titulaire du marché concernant la construction d'un hôpital à Saïda, 2^{ème} étape, habitations, lot V.R.D., égouts, adduction d'eau, est mise en demeure d'avoir à entreprendre immédiatement les travaux précités.

Faute par elle de ne pas obtempérer à la présente mise en demeure, il sera fait application des mesures coercitives prévues à l'article 35 du cahier des clauses administratives et générales.